



Réalisation par un copropriétaire de travaux sans autorisation

Par **clall**, le **17/06/2021** à **16:32**

Bonjour,

dans une petite résidence comprenant deux appartements et deux commerces au RDC. Un hall ouvert sur l'extérieur sépare les deux commerces et permet l'accès aux appartements (porte au fond du hall). Initialement les commerces avaient des cloisons transparentes et des portes vitrées le long du hall. Un des deux commerçants a remplacé sa cloison et sa porte vitrées par un mur opaque et une porte pleine.

Question: devait-il obtenir l'autorisation en AG avant d'effectuer ce remplacement ?

Détail supplémentaire: le hall et les cloisons du RDC sont visibles de l'extérieur, donc modification de l'aspect extérieur de l'immeuble.

Merci par avance